

Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Les instituteurs ont eu l'heureuse idée d'organiser dans les villages de petites sociétés scolaires en vue de faire participer les enfants à cette œuvre de restauration pastorale et forestière, et de graver dans leur esprit cette idée que le *bien communal doit être soigné, entretenu, amélioré dans l'intérêt de tous*.

Ces sociétés se sont mises bravement à l'œuvre et par les résultats qu'elles commencent à donner on peut apprécier le rôle important qu'elles peuvent exercer dans l'avenir. Mais elles ont encore quelque inexpérience sur le but et la nature des travaux à exécuter dans les pâturages communaux, sur les méthodes et procédés d'exécution susceptibles d'être employés, La Société forestière de Franche-Comté et Belfort qui, par ses publications et la campagne énergique commencée en 1896 doit être considérée comme la véritable initiatrice de ces sociétés scolaires, a si puissamment contribué à leur développement, a chargé M. Cardot de la rédaction de ce petit manuel, destiné précisément à renseigner, éclairer les membres de ces petites associations, à leur servir de guide pour l'accomplissement de la tâche qu'elles se sont imposée.

Ce petit manuel, très concis dans sa forme, répond au but indiqué. Il peut être consulté avec fruit de ce côté-ci du Jura, les pâturages dégradés et appauvris par un usage immodéré n'y étant malheureusement pas de rares exceptions.



Avis.

Ecole polytechnique de Zurich.

Programme des cours de la *division forestière* (6 semestres) *Felber*, principal.

1^{er}. semestre de l'année scolaire 1902-1903, 6 octobre au 21 mars.

1^{re} année. *Rudio*: mathématiques supérieures avec exercices, 7 heures. — *Schulze*: chimie inorganique, 4 h. — *Decoppet*: introduction dans les sciences forestières (en français) 1 h., 1/2 journée excursion. — *Vacat*: botanique générale, 4 h. — *Keller*: zoologie appliquée plus particulièrement à l'agriculture et à la sylviculture, 5 h. — *Zwicky*: dessin de plans, calcul technique, 5 h. — *Platter*: principes d'économie politique, 4 h. — *Charton*: économie politique (en français), 3 h.

2^e année. *Weiss*: physique, 5 h. — *Engler*: sylviculture, 1^{re} partie et exercices, 5 h., excursions, 1 jour. — *Schulze*: chimie agricole 1^{re} partie (théorie de la nutrition des végétaux), 2 h. — *Zwicky*: géodésie avec exercices, 5 h. — *Heim*: géologie générale, 5 h. — *Vacat*: pathologie végétale, exercices microscopiques, 3 h. — *Weilenmann*: météorologie et climatologie,

3 h. — *Platter*: science financière, 3 h. — *Charton*: science financière (en français), 3 h.

3^e année. *Decoppet*: protection des forêts, 3 h. Politique forestière, police forestière et statistique (en français), 4 h. — *Felber*: aménagement des forêts, 4 h. Utilisation et technologie, 3 h., excursions, 1 journée. — *Engler*: sylviculture, II^e partie (chapitres choisis), 2 h. — *Zwicky*: ponts et chaussées, 4 h., exercices de construction, 4 h. — *Röllli*: droit, II^e partie, 3 h. — *Heuscher*: pêche et pisciculture, 2 h. — *Moos*: économie alpestre, 1 h. — *Vacat*: phatologie végétale, 1 h.



Divers.

Relevé des arbres remarquables.

Tous nos lecteurs connaissent le magnifique album publié par les soins du service fédéral et relatif aux arbres remarquables de notre pays. Voici, à titre de comparaison, ce que l'on fait à ce sujet en Belgique, d'après une note du service des recherches et consultations en matières forestières.

Au même titre que les monuments qui font la beauté de nos villes, les arbres remarquables méritent la protection et les soins des pouvoirs publics. Certains arbres aux dimensions colossales, aux formes bizarres, ne sont-ils pas, en effet, de véritables monuments naturels qui forcent l'admiration ou tout au moins l'étonnement? Maints sites curieux et fréquemment visités ne sont-ils pas sauvés en partie de la banalité, précisément par la présence d'un vieil arbre qui en fait le charme et le pittoresque? D'autre part, à bon nombre d'arbres souvent plusieurs fois séculaires ne se rattache-t-il pas un souvenir historique, une vieille légende poétique qui tomberait dans l'oubli par la disparition de l'antique témoin?

Il faut le dire, ces arbres bien connus dans les régions qui les possèdent ne sont pas toujours respectés comme ils le méritent et des actes de vandalisme regrettables sont parfois à déplorer. Déjà en 1897 l'administration forestière avait appelé l'attention spéciale de ses agents sur les arbres remarquables, afin de pouvoir prendre, le cas échéant, certaines mesures de protection ou de conservation; elle vient d'inviter les agents forestiers à dresser un relevé de ces exemplaires. Chaque fois qu'un de ceux-ci sera menacé de disparaître, soit par l'exploitation soit par vétusté, l'administration forestière, si elle est prévenue en temps utile, interviendra si possible, pour en assurer la conservation.

Suit le résultat de ce recensement, qui peut être incomplet, les circonscriptions des agents étant presque toujours fort étendues. Aussi